



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 13 SEPTEMBRE 2016

A l'occasion de ce CHSCT, le nouveau médecin de prévention a été présenté au comité. Le Docteur Hélène VEYRAT travaillera à temps partiel sur le département Savoie ; nous avons noté avec satisfaction son remplacement rapide et l'augmentation de sa quotité de travail (60% au lieu de 50%).

1 – BUDGET (Actions en cours et actions validées)

DOUANE

* BSI Chamonix : Le 4 Août 2016, les services de la DI de Lyon ont été saisis de cette demande concernant l'augmentation du nombre de vestiaire (H/F) ainsi que des douches ; le service du PLI (Pôle Logistique et Immobilier) de Lyon effectuera une visite en septembre afin de valider les aménagements.

* BSI de Modane : Demande concernant un étui pour le port des bombes incapacitantes collectives en service :le Président déclare que cette arme intermédiaire n'est pas prévue avec un port individuel , de ce fait ces bombes doivent rester dans les véhicules d'autant que les agents ont toujours d'autres armes intermédiaires en port individuel (BTP). Le président demande à ce que les préconisations de la direction générale soit appliquées Les organisations syndicales ont demandé à avoir accès aux résultats du groupe de travail de la DG concernant l'utilisation et le port des bombes incapacitantes collectives.

* BSI Modane : suite à l'inscription sur les registres SST, la réfection des toilettes et douches a été effectuée (partenariat Douane / Société du tunnel SFTRF).

* Transport des sommes : une réflexion est engagée concernant le transport des fonds (consignés et/ou saisis) remis à la Recette Régionale, par une société spécialisée. Le dossier est géré au niveau de la Direction Interrégionale.

* BSI Chamonix et BSI Modane : demande du CHSCT de la présentation d'un devis concernant une étude de la pollution aux abords des tunnels (Chamonix / Modane) , à défaut de la présentation d'une étude effectuée par les sociétés gestionnaires de ces infrastructures de transport.

DDFIP

Actions validées:

Suite à une visite de l'ISST sur le site de BARBERAZ, il a été décidé de faire appel à l'APAVE pour faire une étude sur les risques bactériologiques lors de l'utilisation des douches (risque de contamination à la légionellose car ces douches ne sont pas régulièrement utilisées). Ce contrôle sera étendu aux trois sites de la DDFIP possédant des douches.

Le CHSCT a été informé de l'existence d'un bracelet destiné à alerter les personnes déficientes auditives en cas notamment de déclenchement d'une alarme.

Le Médecin de Prévention(MP) invite tous les collègues concernées à se faire connaître pour pouvoir bénéficier éventuellement de ce matériel dans le cadre d'un aménagement de poste.

Concernant le portail du SIP /SIE Moutiers ouverture continue de celui-ci dans l'attente des travaux de renforcement des piliers soutenant ce portail.

Bien que le CHSCT n'ait pas été consulté une fois de plus sur l'aménagement et la conception de la nouvelle

caisse au SIP /SIE de Chambéry, celui-ci soucieux des bonnes conditions de travail a validé l'action de la climatisation réversible de cette nouvelle caisse.

Actions en cours:

Devant l'absence de nettoyage des VMC dans la plupart des services, les représentants du personnel ont réitéré leur demande d'un nettoyage régulier, l'administration a répondu qu'elle avait relancé l'entreprise de nettoyage responsable du contrat de maintenance. Ce point sera évoqué lors du prochain CHSCT afin que ce nettoyage soit effectivement réalisé.

Barberaz: un devis a été demandé pour la pose d'un oculus sur la nouvelle porte d'accès au 1er étage. Nous avons déploré la présence de divers matériels dans le hall d'accueil, qui pourtant avait été désencombré suite à une préconisation de l'ISST.

La décision de renouvellement des EPI (Équipements de Protection Individuels) des géomètres du Cadastre a été prise ainsi que le nettoyage de 2 bureaux.

Bassens: nous avons réitéré notre demande d'installation dans les archives d'un poste téléphonique et informatique, certains services y travaillant plusieurs fois par jour. De façon incompréhensible, le DDFIP a opposé un nouveau refus à notre demande mais s'est engagé à proposer une solution lors du prochain CHSCT.

Suite à une demande des représentants du personnel une étude thermique a été réalisée sur le site. Devant le montant probablement élevé de ces travaux, il a été décidé de faire appel à l'antenne immobilière de Lyon pour faire une nouvelle étude.

St Jean de Maurienne: la pose d'un oculus non installé à ce jour, sera réalisée dans les meilleurs délais.

Pasteur: la demande d'agrandissement de l'abri à vélos a été reporté à un prochain CHSCT compte-tenu du montant et de la nature des travaux à effectuer.

Nous avons demandé un devis pour permettre l'accessibilité du cabinet médical et des services sociaux aux personnes à mobilité réduite (marche devant l'ascenseur).

Aix Les Bains: une fontaine à eau n'a pas bénéficié du contrat de maintenance, cet oubli a été signalé à la société de maintenance.

Information . Suite à la préconisation du COPIL mise en place par le CHSCT de la Savoie, les agents sont informés que le matériel prescrit par le MP, sauf le matériel informatique demeure la propriété de l'agent.

2 - Transfert des missions hors dédouanement du bureau de l'Isle d'Abeau au bureau de Grenoble

Le président déclare que le CHSCT du Rhône a émis et voté un avis favorable avec constitution d'un groupe de travail pour suivre les évolutions de ce transfert. Il demande à plusieurs reprises que le CHSCT de la Savoie donne un avis. Les organisations syndicales déclarent ne pas pouvoir donner un avis opérant sur le sujet et transmettent à l'administration une déclaration regroupant les interrogations et préoccupations quant à ce transfert de mission (cf déclaration « position du CHSCT 73 » en annexe).

3 - Point divers

Ces questions ont été rajoutées à l'ordre du jour par les organisations syndicales

DOUANE

- **Gilets Pare Balles (GPB)**: le président déclare que les agents nouvellement arrivés sur la Direction de Chambéry n'étaient pas pourvus de GPB, suite à un retard de livraison à l'Ecole des Douanes de La Rochelle. La réception de ces matériels est prévue à partir du 19 septembre 2016 à la direction régionale. Pour les renouvellements, il nous informe qu'une consigne de la DG prévoit que les gilets année 2001, 2002 et 2003 ont été ou sont en cours de renouvellement, même s'il reste des problèmes de taille (problème de

disponibilité chez le fournisseur). Le renouvellement des GPB de 2004 et 2005 sera effectué lors de la prochaine dès 2017.

- PPF (Points de Passage Frontière): La DR de Chambéry s'est vu attribuer deux nouveaux PPF, Moutiers et Bourg Saint Maurice. Afin de pouvoir effectuer ces missions dans les deux gares de Tarentaise et dans les deux aéroports de Voglans et de Saint Etienne de Saint Geoirs, le directeur régional a demandé le renfort de 42 agents de Paris-Spécial. (22 agents pour Moutiers-Bourg St Maurice, 10 agents pour Montmélian et 10 agents pour Grenoble). La DG a assuré au DR d'obtenir le nombre d'agents demandé. ***Les organisations syndicales ont demandé au président de prévoir une réunion afin d'organiser, sur les lieux des PPF, un exercice d'évacuation (incendie ou colis suspect).***

* concernant le nouveau point de contrôle à Bourg St Maurice durant la saison hivernale : la configuration de la gare est en attente du projet final présenté et financé par la SNCF : deux aubettes immigration sont prévues et seront situées après le contrôle de sûreté à la sortie du territoire.

* concernant le nouveau point de contrôle à Moutiers durant la saison hivernale : le projet général de rénovation de la gare a été validé par l'administration des douanes. Les travaux finiront en Décembre 2016 : création de deux aubettes situées après les contrôles de sûreté à la sortie du territoire et création d'un bureau de deuxième ligne.

* Concernant les locaux administratifs de Bourg Saint Maurice (ancien siège de la Brigade supprimée), le nombre de vestiaires sera augmenté, ainsi que le nombre de coffres pour les armes. La réfection du bâtiment de l'OPAC est en cours d'achèvement, et il est prévu le changement du barreaudage.

Concernant la remise des individus en situation irrégulière, la question a été posée de savoir quel sera le service de remise (SPAFT de Chambéry?). La question sera évoquée par le directeur régional auprès des services compétents.

Un suivi, concernant l'avancée des travaux sur les 4 sites (aéroports et gares), sera fait au prochain CHSCT le 8 novembre 2016.

DDFIP

Concernant le PELP (Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels), l'administration nous a fait une présentation succincte et très peu détaillée de la mise en place de ce nouveau service départemental ,prévue le 1er septembre 2017.

La seule certitude est que le service sera implanté sur la résidence de Chambéry, pour le reste des groupes de travail seront mis en place pour aborder les différents aspects ressources humaines immobilier logistique.

En l'absence du DDFIP, le représentant de l'administration a rappelé qu'il s'exonérait de l'application du décret de 1982 modifié en 2011 et de la circulaire s'appliquant aux MEF (Ministères Économiques et Financiers) qui prévoit que le CHSCT doit donner un avis avant le CT dans le cadre d'une réorganisation ou d'un projet important. **Sollicité sur le sujet l'ISST a rappelé que le rôle du CHSCT était d'émettre un avis pour éclairer le CT (Comité Technique).** Conforté par cet avis, les représentants du personnel ont informé l'administration, qu'un arbitrage sera demandé au CHSCTM et si besoin le dossier sera porté auprès de la juridiction administrative.

Les représentants au CHSCT de la Savoie

Pour Solidaires Finances

Bernard BALLET
Philippe DERVEAUX
Christine DUMOULIN
Nicolas BOUDOUX

Pour la CGT Finances

Dominique ROSA-BRUSIN
François CHABERT
David DOUCEY
Hamza ADLI
Christelle RAFFATELLI

Pour FO Finances

Jean-Jacques PEYRONNEL
Cédric CHAMPLET

ANNEXE Compte rendu CHSCT du 13 Septembre 2016

Position du CHSCT 73 sur le projet de transfert au bureau de Grenoble des activités hors dédouanement du bureau de l'Isle d'Abeau qui devient un des quatre sites du service des grands comptes (SGC)

Les représentants du personnel au CHSCT de la Savoie constatent que le projet de transfert des activités hors dédouanement du bureau de l'Isle d'Abeau vers le bureau de Grenoble résulte de la création du service des grands comptes, qui s'inscrit dans la volonté de centraliser le dédouanement, dans un premier temps des grands groupes industriels.

Les organisations syndicales douanières, dans le cadre de leur lutte depuis près de quatre ans contre le plan dit stratégique douanier (PSD) ont toujours marqué leur forte opposition à cette centralisation du dédouanement, qui est porteuse de la destruction de centaines d'emplois dans le réseau des bureaux de douane, et donc de bureaux entiers.

Dans ces conditions, la perte d'une partie importante de son activité liée au dédouanement par le bureau de Grenoble ne peut qu'inquiéter fortement les représentants du personnel au CHSCT sur son avenir.

Sur le transfert des activités hors dédouanement proprement dites, et suite aux deux premières réunions du groupe de travail les 2 et 25 août 2016 :

- sur les remboursements taxis et les contrôles DEB, les effectifs affectés actuellement à ces tâches sont de 1,5 emploi à l'Isle d'Abeau et 1,5 emploi à Grenoble. Le projet prévoit de n'affecter au bureau de Grenoble pour l'ensemble des tâches regroupées que 2 emplois. Curieuse mais habituelle arithmétique administrative qui consiste à supprimer un tiers des emplois d'un périmètre par la voie du regroupement.

- sur les activités CI, les agents affectés à ces tâches sont 4 à l'Isle d'Abeau et 4 à Grenoble (où ils étaient initialement 5 comme le montre le premier tableau fourni au représentants du personnel et rectifié parce qu'il mettait trop clairement en évidence l'augmentation de la charge de travail par agent). Là encore, l'administration a du mal avec les additions : des 8 agents au total sur les deux bureaux, il n'en reste que 7 en emplois de référence, et logiquement, cela aboutit à une augmentation de la charge de travail par agent.

Sur la perte en effectifs de référence affectés aux tâches transférées, les représentants du personnel ont déjà de quoi être inquiets.

Mais la réalité des effectifs disponibles est encore plus préoccupante :

- les effectifs de référence du bureau de Grenoble sont actuellement de 26,10. L'administration a affirmé lors du second groupe de travail qu'ils seraient toujours de 26,10 en 2017, ce qui signifie qu'elle estime que les nouvelles tâches issues du transfert des activités hors dédouanement seront compensées en effectif par la perte des missions douanières liée à la création du SGC, ce qui est fort contestable. Le chef du bureau de Grenoble a d'ailleurs élaboré en date du 16 août 2016 un projet avec un ER de 27 agents qui a été communiqué aux représentants du personnel lors du groupe de travail du 25 août.

- les effectifs réels du bureau de Grenoble sont en ETPT de 25, sans compter deux départs certains à venir.

- l'administration anticipe la perte des missions douanières, en sous estimant les tâches liées à la mise à jour des procédures, et prévoit de faire en même temps ces tâches et d'assumer le transfert des activités non douanières de l'Isle d'Abeau. Cette superposition est un facteur déstabilisant important.

Sur le calendrier, les représentants du personnel au CHSCT 73 remarquent que :

- une réunion est prévue par le chef de service du bureau de Grenoble pour susciter des candidatures pour pourvoir aux postes sur le périmètre transféré le 6 septembre 2016. Au cours des deux groupes de travail, il s'est avéré que l'effectif disponible pour les missions CI était au maximum de 5,5.

- une réunion afin d'organiser le transfert est prévue entre les bureaux de l'Isle d'Abeau et de Grenoble le

13 septembre 2016, jour de la réunion de ce CHSCT73. Il est fondamental pour les représentants du personnel de connaître la vision de ceux qui vont assumer dans la réalité et non en théorie les missions transférées.

- les CAPC de mutations, permettant éventuellement de pourvoir au(x) poste(s) vacant(s) auront lieu en octobre 2016.

C'est après ces réunions et CAPC que les représentants du personnel auront une claire vision des effectifs qui seront réellement affectés sur les postes liés aux missions transférées, et pourront en conséquence se faire une idée précise des conditions de travail réelles des agents. A ce stade, les effectifs de référence sont sous estimés par rapport à l'existant des deux bureaux de Grenoble et l'Isle d'Abeau, et les effectifs réels disponibles sont encore en deçà, ce qui pourrait entraîner une situation porteuse de souffrance au travail.

Dans ces conditions, les représentants du personnel au CHSCT ne sont pas en mesure de donner un avis opérant lors de ce CHSCT du 13 septembre 2016.